



Protection sociale complémentaire : les négociations commencent mal !

La CGT Culture a fait de la question de la protection sociale complémentaire (mutuelles) une priorité. Apparemment ce n'est pas le cas de l'administration qui n'a pas jugé utile de répondre aux interrogations de la CGT voire pire les avait complètement oubliées.

Pourtant lors du dernier Comité national d'action sociale du 21 janvier 2016, les questions posées par la CGT avaient été on ne peut plus claires :

- Avant d'aborder la question du référencement, nous fournir un bilan exhaustif des sept dernières années du référencement MGEN
- Le référencement est-il obligatoire ?
- une participation directe de l'employeur aux agents pour le financement de la mutuelle est-elle possible ?
- « L'adossement » à l'éducation nationale ne va pas de soi
- Au minimum, être associé à l'élaboration du cahier des charges si aucune autre solution que le référencement n'est possible,

Aucune des questions posées par la CGT lors du dernier Comité National d'Action Sociale (CNAS) n'a été abordée par l'administration qui a préféré parler directement du référencement et de son adossement au Ministère de l'éducation nationale.

En résumé circuler il n'y a rien à voir !

Compte tenu du peu d'implication de l'administration sur ce dossier, la délégation CGT a préféré quitter la séance.

Étant donné le peu de sérieux de l'administration sur ce dossier primordial pour les personnels, la CGT-Culture en référera directement à la ministre lorsque nous la rencontrerons dans le cadre de sa prise de fonction.

Rappel : le référencement c'est quoi ?

Les employeurs publics de l'État financent partiellement la protection complémentaire des agents publics non plus à l'ensemble des organismes de santé et de prévoyance mais via un organisme dit de référence désignée suite à une mise en concurrence. Ce référencement est censé garantir que l'organisme retenu offre la meilleure solidarité familiale, intergénérationnelle et de revenus en termes de prestations à l'égard des adhérents.

La CGT-Culture revendique : une protection sociale complémentaire accessible et bénéficiant à tous !

Paris, le 19 février 2016